



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale

ACTUALITÉ



Sur proposition de la ministre de la Santé, le Conseil de gouvernement a désigné dans sa réunion du 27 février 2014, Monsieur Mike Schwebag pour occuper le poste de médiateur en santé avec effet au 1er avril 2015. Il dirigera

le « Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé » pour un mandat renouvelable de 5 ans. Le nouveau service sera situé au 71-73 rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg. L'ouverture au public est prévue pour mi-avril 2015.

Mike Schwebag, âgé de 40 ans, est père d'un enfant. Le nouveau médiateur en santé est juriste de formation. Il exerce depuis novembre 2003 ses fonctions au sein du département juridique du ministère de la Santé, dont il a été chef de service adjoint.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



03|2015

INsight

SantéSécu

Améliorer la prise en charge des personnes présentant des incapacités de travail

Reclassement professionnel

Suite notamment au vieillissement de la main d'œuvre, une croissance soutenue du nombre de personnes bénéficiant d'un reclassement externe, à charge du régime d'assurance pension, est à attendre au cours de la prochaine décennie. Ainsi il y a lieu

de procéder rapidement à une mise en vigueur de la réforme du reclassement professionnel afin d'assurer une prise en charge efficace et efficiente des personnes concernées par une incapacité partielle de travail dans le but d'optimiser leur maintien auprès du dernier employeur. Le projet de loi vise à accélérer les procédures et admet une nouvelle voie d'accès ouverte en matière de reclassement interne.



INHALT CONTENU



**Améliorer la prise en charge
des personnes présentant
des incapacités de travail** 1-2

**Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne** 3

**L'Agence eSanté s'apprête au
lancement du DSP de préfiguration** 4-6

**Luxembourg Institute of Health
Research Dedicated to Life**
Un institut qui voue sa recherche à la vie 7-8



Améliorer la prise en charge des personnes présentant des incapacités de travail (suite)

Afin de mieux protéger le salarié en procédure de reclassement professionnel externe, le projet de loi introduit un statut spécifique qui lui garantit le maintien des droits liés à la décision de reclassement professionnel. Le projet de loi introduit une réévaluation périodique par le médecin du travail, visant un meilleur suivi des capacités de travail de la personne en reclassement professionnel. Le projet de loi prévoit une indemnité professionnelle d'attente assujettie à cotisations, en prolongement du droit aux prestations de chômage.

Contrôle médical de la sécurité sociale

Le projet de loi vise à moderniser les dispositions relatives au Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) afin de tenir compte des changements intervenus tant au niveau législatif que dans la pratique depuis la création de cette administration. La possibilité du CMSS de procéder au suivi des personnes en incapacité de travail dès le premier

LIENS UTILES

6555 - Projet de loi portant modification du Code du Travail et du Code de la sécurité sociale concernant le dispositif du reclassement interne et externe :

www.chd.lu

6656 - Projet de loi modifiant les attributions du Contrôle médical de la sécurité sociale et modifiant :
1. le Code de la sécurité sociale ;
2. le Code du travail ; 3. la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale :

www.chd.lu

jour sera indispensable afin d'aiguiller l'assuré avec davantage d'efficacité vers le système de prise en charge adapté en temps utile et de remédier à une prise en s'étendant parfois jusqu'à la fin du droit à cause de procédures excessivement longues. Afin que le CMSS puisse s'acquitter convenablement de toutes ces missions, les ressources du CMSS seront optimisées.



Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Gouvernance sociale

Le Luxembourg a toujours défendu le renforcement de la dimension sociale ainsi que le rééquilibrage des politiques financières, économiques et budgétaires d'un côté et des politiques sociales de l'autre, tout en soutenant l'implication des partenaires sociaux et de la société civile dans le processus de la gouvernance européenne.

En vue de l'élaboration d'un ensemble de principes directeurs dans le domaine de la gouvernance sociale, la présidence luxembourgeoise compte préparer un document dressant un état des lieux des points de vue et recommandations exprimés dans le domaine de la protection sociale, y compris l'accès aux soins de santé, l'efficacité des systèmes de soins de longue durée et l'adéquation des pensions. Sur la base des informations recueillies, un cadre serait élaboré pour appliquer systématiquement un ensemble de valeurs sociales communes permettant d'évaluer « socialement » les politiques des États membres dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion sociale.

RDV à retenir

Conférence de haut niveau sur la médecine personnalisée le 8 juillet 2015 à Luxembourg

Réunion informelle du Conseil formation « Emploi et politique sociales » le 16/17 juillet 2015 à Luxembourg

Réunion informelle du Conseil formation « Santé » le 24/25 septembre 2015 à Luxembourg

Médecine personnalisée et démente

Améliorer la santé des citoyens européens, en accord avec la Stratégie Europe 2020 tout en maintenant la visibilité du volet santé dans le Semestre Européen, tel est l'objectif de la présidence luxembourgeoise en matière de santé publique. A cette fin, une approche plaçant le patient au centre des discussions sera poursuivie de manière conséquente à travers tous les sujets.

La sécurité des patients étant l'objectif primaire des propositions de règlements portant sur les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux in vitro, ces derniers seront une priorité. La Présidence luxembourgeoise mettra en œuvre tous les efforts requis pour faciliter la mise en place d'un cadre réglementaire solide, permettant un accès rapide des citoyens européens à des produits sûrs et de qualité tout en encourageant l'innovation et la compétitivité du marché européen. L'enjeu de la révision de l'acquis étant devenu considérable depuis le scandale des implants mammaires PIP en 2010, les négociations seront poursuivies avec détermination en vue d'un accord rapide en deuxième lecture.

La médecine personnalisée, concept visant à contribuer aussi bien à une meilleure santé publique des citoyens européens, qu'à une meilleure viabilité économique de nos systèmes de santé, grâce à une utilisation plus ciblée des soins, sera un dossier dans lequel le patient figurera également au cœur des débats. L'approche sera résolument axée sur un angle

« santé publique ». Si la médecine personnalisée s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie 2020 en promouvant des soins de santé de haute qualité, plus ciblés et donc plus efficaces, encore s'agit-il d'en assurer la compatibilité avec le principe de l'accès universel et égal de tous à des soins de santé de qualité. La Présidence luxembourgeoise souhaite déclencher un processus de réflexion parmi les décideurs dans le domaine de la santé publique permettant de faire de la médecine personnalisée une réalité pour un plus grand nombre de citoyens, assurant d'intégrer cette nouvelle catégorie de soins dans la pratique clinique. Le but est de faire évoluer la médecine personnalisée d'une approche « sur mesure » vers un concept accessible à tous, par le biais d'une coopération renforcée au niveau européen dans plusieurs domaines constituant aujourd'hui des obstacles.

Le bien-être du patient est aussi au centre d'une autre priorité de la présidence luxembourgeoise, à savoir la démence. Sur arrière-plan du vieillissement démographique, la démence est devenue l'un des principaux problèmes de santé, et pose un sérieux défi pour l'entourage des patients ainsi que pour la viabilité de nos systèmes de santé. La présidence luxembourgeoise se pose comme objectif d'aborder cette maladie sous l'angle du diagnostic précoce et de la prévention secondaire s'inscrivant ainsi dans la droite ligne de l'analyse des défis à relever dans le domaine de la santé, posée par la Commission européenne dans l'Examen Annuel de Croissance depuis 2013.



L'Agence eSanté s'apprête au lancement du DSP de préfiguration

Après le déploiement graduel des premiers services eSanté, l'Agence eSanté s'apprête maintenant à lancer l'outil principal de partage de données de santé mis à disposition par la plateforme eSanté, le Dossier de Soins Partagé (DSP), en phase pilote (DSP de préfiguration).

Avec ce lancement du DSP dit «de préfiguration» l'Agence eSanté concrétisera sa mission principale, ancrée à l'article 60quater du Code de la Sécurité Sociale. Conformément à la loi, l'Agence eSanté tiendra à la disposition du patient et du professionnel de santé un DSP. Il s'agit d'un dossier électronique de santé sécurisé du patient, qui sert d'outil collaboratif entre professionnels de santé intervenant

auprès du patient et à qui le patient a attribué un droit d'accès. Le DSP sert à regrouper les données de santé nécessaires au bon suivi du patient, y déposées par les divers professionnels de santé participant à la prise en charge du patient. Il permettra ainsi de donner à tout moment une bonne vue d'ensemble de l'historique de santé du patient, et contribuera ainsi à une meilleure prise en charge coordonnée du patient. Le DSP est sous le contrôle direct du patient, qui décide à quel professionnel de santé il accorde le droit d'accès, et qui peut décider à tout moment de changer les droits d'accès accordés. Les droits de consultation et de dépôt de documents dans le DSP ont été déterminés – en concertation avec les représentants des différents métiers concernés - en fonction de la profession et de la spécialité exercée par le professionnel de santé. Ayant

lui-même un droit d'accès à son DSP - accessible au travers du portail esante.lu - le patient verra à tout moment quel professionnel de santé a accédé à son DSP, quand, et pour faire quoi (consultation ou dépôt de document). Le patient peut à tout moment décider de fermer ou de rouvrir son DSP. Il a aussi la possibilité de s'opposer au partage de données ou de définir le niveau de confidentialité de certains documents dans le but de limiter leur visibilité à certains professionnels de santé.

Les données de santé étant des données à caractère personnel sensibles touchant directement à la sphère de la vie privée d'un patient, l'Agence eSanté a veillé à ce que le DSP réponde aux normes et recommandations internationales en vigueur, et a mis toutes les mesures de sécurité requises en place afin

de pouvoir garantir un niveau de sécurité et de protection des données des plus élevés. L'Agence eSanté travaille en étroite collaboration avec la Commission Nationale de la Protection des Données pour assurer que les moyens et processus mis en place soient conformes aux exigences relatives à la protection de ces données personnelles sensibles.

Si la loi prescrit qu'un DSP soit mis à la disposition de chaque assuré repris dans l'annuaire national des patients hébergé par la plateforme eSanté, il est prévu que le déploiement du DSP se fera, dans un premier instant, en phase pilote auprès d'une cible restreinte de patients avant de le généraliser. Les patients test retenus pour le déploiement de ce « DSP de préfiguration » sont ceux suivis



L'Agence eSanté s'apprête au lancement du DSP de préfiguration

(suite)

par un médecin référent. Ce dernier se verra ainsi attribuer un outil qui l'assistera dans l'accomplissement de ses missions définies par l'article 19bis du CSS, dont notamment celles de : (...) *superviser le parcours du patient dans le système de soins de santé, coordonner les soins (...), et suivre régulièrement le contenu du DSP du patient (...).*

L'Agence eSanté et ses missions

Créée par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système des soins de santé, l'**Agence eSanté, l'agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé**, est un Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) regroupant les acteurs principaux du secteur médico-social luxembourgeois. Elle a comme missions principales la mise en place d'une plateforme nationale de partage et d'échange de données dans le domaine de la santé, qu'elle a dénommée Plateforme eSanté, et la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé. L'objectif étant de faciliter la communi-

En collaboration avec la CNPD, l'Agence eSanté est en cours de définir une procédure d'adhésion au DSP de préfiguration, par laquelle un patient pourra volontairement demander à participer à la phase pilote, et disposer ainsi d'un DSP de préfiguration, sans avoir choisi un médecin référent.

cation entre professionnels de santé, et ainsi permettre une meilleure utilisation des informations de santé, et favoriser la continuité et la coordination des soins. La Plateforme eSanté nationale offre des outils permettant aux professionnels de santé connus de la plateforme, de partager et d'échanger des informations de santé de façon sécurisée, tout en respectant les exigences relatives à la protection de la vie privée. Outre l'outil principal de partage des données de santé, le **Dossier de Soins Partagé (DSP)**, la Plateforme eSanté fournit encore d'autres services eSanté tels qu'entre autres la messagerie sécurisée, l'espace collaboratif, la fiche prévention du médecin référent, ou encore l'annuaire national des professionnels de santé. Pour plus d'informations veuillez consulter le site web www.esante.lu.

Grâce au DSP de préfiguration l'Agence eSanté pourra apporter les éléments pratiques pour la définition des modalités et des conditions de la mise en place du DSP transcrites au sein des dispositions du Règlement Grand-Ducal qui permettra le déploiement du DSP au grand public par la suite.



LIEN UTILE

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web www.esante.lu

La valeur ajoutée du DSP



Le DSP va me permettre :

- d'avoir un accès direct aux données de santé pertinentes de mon patient nécessaires dans le cadre de l'exercice de ma profession;
- de faciliter la communication avec mes confrères de santé;
- de contribuer à une meilleure prise en charge de mon patient;
- de contribuer à la continuité des soins de mon patient;
- de réduire mes échanges de données de santé en format papier.

Le patient a besoin de mon accompagnement pour la mise en place et le suivi de son DSP



J'ai donc la main sur mon DSP :

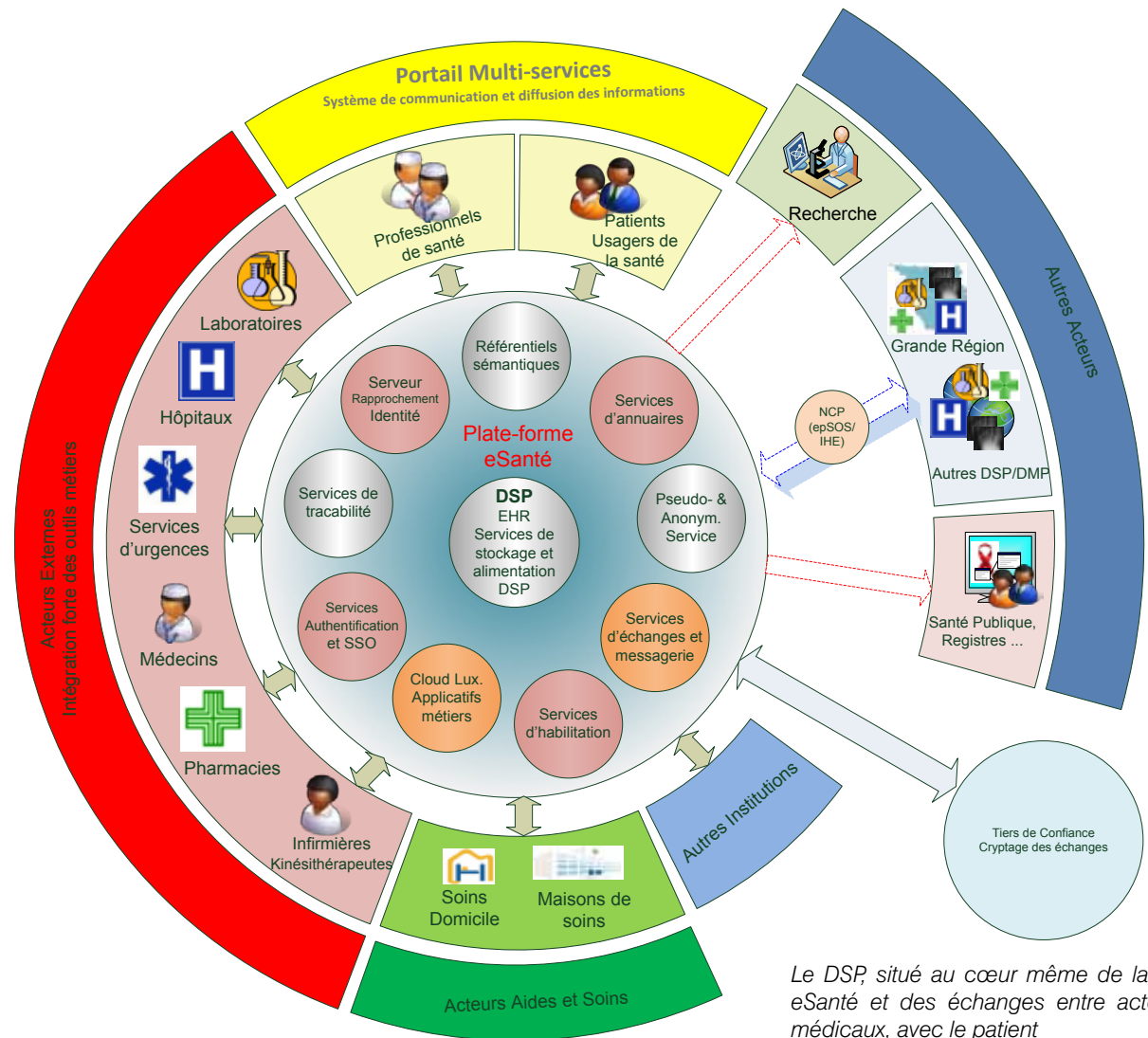
- je décide qui y aura accès;
- je peux à tout moment tracer/voir qui a eu accès à laquelle de mes données et quand;
- je peux consulter mes données de santé moi-même;
- je peux cacher certains documents partagés;
- je peux décider à tout moment de fermer mon DSP;
- j'ai une zone d'expression personnelle.

Je deviens donc acteur de ma santé et garde la maîtrise des accès et de la nature des échanges.



Les services eSanté actuellement déployés

- La **messaging sécurisée** : messagerie électronique médicale permettant la communication sûre et confidentielle entre les professionnels de santé répertoriés dans l'annuaire national référentiel, et leur offrant la possibilité de chiffrer le contenu des messages avec la fonctionnalité Regify® garantissant ainsi la confidentialité des données envoyées.
- L'**espace collaboratif** : espace de travail virtuel partagé, destiné aux professionnels de santé, permettant de créer une communauté autour d'un métier, d'un thème, d'un réseau de santé.
- L'**annuaire des professionnels de santé** : le registre national référentiel qui répertorie les professionnels de santé ayant l'autorisation d'exercer au Luxembourg, ainsi que les établissements de santé autorisés. Il est accessible au public à partir du portail eSanté.
- La **base documentaire** : une bibliothèque en ligne regroupant un ensemble de documents électroniques classés par thèmes, disponibles en téléchargement pour les patients, les professionnels et autres acteurs du monde de la santé.
- La **Fiche Prévention du Médecin Référent** : un outil pour l'évaluation d'un certain nombre de facteurs de risque pour le patient en prévention primaire, dans le but d'offrir aux patients des mesures préventives requises. À moyen terme les informations collectées anonymisées permettront à la Direction de la Santé d'analyser l'état de santé de la population suivie par le dispositif médecin référent.





Luxembourg Institute of Health Research Dedicated to Life

Un institut qui voue sa recherche à la vie



Le CRP-Santé et la fondation Integrated Bio-Bank of Luxembourg (IBBL) se sont regroupés le 1^{er} janvier 2015 pour constituer une nouvelle entité : le Luxembourg Institute of Health.

Une structure plus forte

Sous la responsabilité d'un conseil d'administration commun, l'Institut IBBL préserve le statut d'une structure clairement identifiée et une autonomie de gestion qui lui permet de pleinement assumer son rôle de prestataire de services sur le plan national et international. Cette nouvelle structuration, découlant de

la loi du 3 décembre 2014 sur l'organisation de la recherche publique, marque la volonté du Gouvernement de renforcer les structures de recherche au Luxembourg par une mise en synergie du capital humain et des technologies, qui permettra d'anticiper les évolutions d'un secteur en pleine mutation.

La santé, principal objectif

Le Luxembourg Institute of Health est le centre de recherche médical phare du Luxembourg.

Fort de plus de 330 membres, il s'investit dans l'amélioration de la vie des patients, le diagnostic et le traitement de leurs pathologies à travers une médecine personnalisée. Ses chercheurs, par leur créativité, leur enthousiasme et leur engagement, développent des connaissances sur les mécanismes de la maladie et ainsi, contribuent au développement de nouveaux diagnostics, de thérapies innovantes et d'applications cliniques qui ont à long terme un effet sur la santé des citoyens luxembourgeois et européens. Les activités du Luxembourg Institute of Health se déploient dans les domaines du cancer, de l'infectiologie, de l'immunité et de la santé de la population.

La biobanque - recherche appliquée et prestation de services

L'Institut IBBL soutient encore davantage la recherche biomédicale pour le bénéfice des patients. La mission de l'Institut IBBL est de mettre à la disposition des chercheurs des échantillons biologiques et leurs données associées de haute qualité, de favoriser l'excellence scientifique et les partenariats, et de soutenir une recherche qui traduit les découvertes scientifiques en nouvelles solutions de



Luxembourg Institute of Health - Research Dedicated to Life

Un institut qui voue sa recherche à la vie

(suite)

santé. L'Institut IBBL est une infrastructure de recherche intégrée, conforme aux normes de qualité internationales ISO 9001:2008 et NF S96-900:2011, offrant des services de collecte, de traitement, d'analyse et de stockage d'échantillons biologiques et de leurs données associées. En outre, la biobanque effectuée de la recherche pré analytique de pointe afin d'optimiser le traitement des échantillons biologiques et de certifier leur qualité.

Création de valeur

A travers le transfert de découvertes scientifiques ou de développements technologiques, le Luxembourg Institute of Health permet de créer une valeur ajoutée sur le plan sociétal et économique. Ses travaux ont à long terme un impact sur la santé des citoyens du Luxem-

bourg. En tant que premier contributeur à l'information sur la santé publique au Luxembourg, il permet aux autorités publiques de prendre des décisions fondées sur des données scientifiques et ainsi, de communiquer des données validées aux institutions internationales.

Envergure dans le domaine de la santé

L'institut est fortement impliqué dans le développement de programmes nationaux et internationaux de recherche, surtout en matière de médecine personnalisée. Il catalyse ainsi les synergies avec les acteurs du secteur de la santé, les hôpitaux et les organismes publics ou privés de la biomédecine. Ensemble avec ces partenaires, le Luxembourg Institute of

Health co-organise régulièrement des conférences et événements scientifiques ainsi que des initiatives de promotion de la culture scientifique. Un bel exemple réussi est le congrès annuel de la Société Française d'Arthroscopie que l'ancien CRP-Santé a organisé conjointement avec le Centre Hospitalier du Luxembourg et qui s'est tenu début décembre 2014. Ce congrès médical international était le plus grand jamais organisé au Luxembourg. S'agissant d'un événement incontournable pour les professionnels du domaine de l'arthroscopie, la chirurgie mini-invasive des articulations, le congrès a accueilli plus de 1500 participants. De plus, chaque année l'institut s'implique ensemble avec le Centre Hospitalier du Luxembourg, le Centre Hospitalier du Nord, le Centre Hospitalier Emile Mayrisch et les Hôpitaux Robert Schuman pour promouvoir la Journée Internationale de la Recherche Clinique.

Formation par la recherche

Le Luxembourg Institute of Health forme un grand nombre d'étudiants, aussi bien Masters que Doctorants, en partenariat avec l'Université de Luxembourg et des universités étrangères. Il accueille également des scientifiques en début de carrière qui se spécialisent dans certains domaines de la recherche scientifique. Grâce à une infrastructure moderne, des technologies de pointe et un environnement de travail stimulant qui garantissent une formation et un accompagnement de qualité, l'institut permet à ces jeunes scientifiques de démarrer leur carrière dans les meilleures conditions.